

Extrait de délibération

Bureau syndical

6 octobre 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-cinq le lundi six octobre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de la convocation : 30 septembre 2025 Pouvoirs : 0
Nombre de délégués en exercice : 11 Absents, excusés : 5
Présents : 6 Votants : 6

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice- Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal	BRESCIA Nathalie	
Membres :	BACLE Jérôme, BIRE Ludovic, CHAUSSEYERAY Francine	AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé- Loïc, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	

Communication Charte du tourisme durable : charte graphique de la démarche et outils de communication

La charte « Osez la Gâtine durable » s'inscrit dans la stratégie de tourisme durable respectueuse de l'environnement, du patrimoine et des habitants et fédère les partenaires touristiques engagés dans ce sens. Pour valoriser et promouvoir cette démarche, il est pertinent d'adopter une communication dédiée avec une identité visuelle propre.

Ainsi, 3 entreprises de communication ont été consultées pour la création de cette identité visuelle avec pour objectifs de :

- Créer une identité graphique forte pour la charte, inspirée des paysages emblématiques du territoire et cohérente avec la communication du projet de PNR,
- Décliner cette identité sur des supports de communication destinés aux prestataires signataires,
- Valoriser le réseau et les niveaux d'engagement à travers des outils adaptés.

4 critères ont été définis pour identifier la meilleure offre, à savoir :

- Le prix (20 %),
- Les références et l'expérience du consultant (20%),
- La pertinence de la proposition graphique (30%),
- Le respect du cahier des charges (30%).

Au regard de ces critères, les offres reçues ont obtenu les notes suivantes :

	Note sur un total de 100 % (note /20)	Classement
Ophélie LACAILLE (Châtillon/Thouet)	85 % (17/20)	2
STYLOBILLE (Pompaire – J.L Jarry)	75 % (12/20)	3
ESPRIT PUB (Parthenay – A. Parthenay)	90 % (18/20)	1

L'équipe projet a étudié les différentes propositions et a retenu la proposition d'Esprit Pub, jugée la plus pertinente car elle :

- respecte le cahier des charges,
- valorise l'identité du territoire,
- propose un logo et des outils cohérents et adaptés.

Le montant de l'offre d'esprit pub s'élève à :

- réalisation de la charte graphique : 2 880 € TTC
- réalisation de chevalets en bois à remettre aux prestataires : 1 848 € TTC
- **total : 4 728 € TTC**

Décision

Le Bureau Syndical, après examen des propositions, décide :

- **De retenir l'offre de l'agence Esprit Pub**
- **De valider la réalisation de la charte graphique** pour un montant de **2 880 € TTC**
- **De ne pas retenir l'offre des chevalets en bois en l'état**
- **De solliciter un échange avec Esprit Pub pour redéfinir la réalisation des chevalets en bois**
- **D'autoriser le Président signer tout document se rapportant à cette offre et à engager les dépenses correspondantes.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Didier GAILLARD
Président,

Certifiée exécutoire par transmission et publication

Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20251006-2025-10-04-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025